



**Commission
scolaire
de Montréal**

INFO-TRAVAUX SAINTE-LUCIE

N° 1 - juillet 2019

Des travaux majeurs débiteront sous peu pour la reconstruction de l'école Sainte-Lucie. Le nouveau bâtiment, qui comportera trois étages, 26 classes, des locaux polyvalents, des bureaux pour le personnel, un gymnase double, une bibliothèque et un nouveau service de garde, offrira un environnement accueillant, lumineux et adapté aux besoins de nos élèves et de notre personnel.

La nouvelle école présentera des caractéristiques particulières pour assurer aux élèves, au personnel et à la communauté un environnement agréable et propice aux apprentissages, aux échanges ainsi qu'aux loisirs :

- Gymnase construit à l'avant et classes aménagées à l'arrière du bâtiment pour réduire le bruit de la circulation automobile provenant du boulevard Saint-Michel ;
- Lien piétonnier entre la 12e Avenue et le boulevard Saint-Michel conçu pour créer un accès privilégié et sécuritaire à la communauté et au service de garde ;
- Toit vert installé au-dessus du gymnase pour augmenter la surface de verdure (visible du 3e étage), rafraîchir l'air et diminuer les îlots de chaleur ;
- Cour complètement réaménagée avec végétaux et aires de jeux.

Voici quelques détails techniques concernant ce chantier majeur :

Début des travaux de démolition et de décontamination des sols :

Phase 1 : Récupération de certains matériaux et de l'œuvre d'art.

Phase 2 : Décontamination complète de l'édifice en mesures contrôlées (mesures mises en places pour assurer la protection des travailleurs et de l'environnement lors des travaux de décontamination).

Phase 3 : Démolition de l'édifice actuel et décontamination du sol.

Les mesures d'atténuations mises en place durant le chantier sont :

- Arrosage des débris pour éviter que de la poussière ne s'en dégage;
- Nettoyage des rues avoisinantes qui pourraient recevoir de la poussière;
- Installation d'une clôture de chantier avec une membrane de recouvrement;

Les travaux de reconstruction de l'édifice devraient débiter à l'hiver 2020.

Mesures de sécurité

Comme dans tous les projets de construction, les travaux peuvent entraîner certains désagréments tels que de la poussière et du bruit. Aussi, des mesures ont été prises afin d'assurer la quiétude et la sécurité selon les normes élevées établies par la CSDM et les organismes régissant les domaines du travail et de la construction. Une firme spécialisée a été mandatée pour veiller à la sécurité sur le chantier et à proximité de celui-ci.

Renseignements

Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser à la direction de l'établissement.

Source : Service des ressources matérielles